

**Réponses aux avis formulés lors du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des
Conditions de Travail Spécial Départemental de la Haute-Vienne du 1^{er}
mars 2016**

Avis N° 1 (Temps partiels)

Considérant que les personnels demandent des temps partiels pour permettre un équilibre entre leur vie personnelle et leur vie professionnelle, quel qu'en soit le motif (santé, fatigue liée aux difficultés croissantes du métier, fatigue liée à une gestion difficile de fin de carrière en lien avec le recul de l'âge de départ à la retraite, raisons familiales, choix de vie ...) le CHSCT demande que tous les temps partiels demandés soient accordés.

POUR : 7 (4 FSU et 3 UNSA) ABSTENTIONS : 0 CONTRE: 0

Réponse : Tous les temps partiels seront accordés pour l'année scolaire 2016-2017 dans la mesure où les moyens sont en augmentation et où les demandes sont en sensible diminution.

Avis N° 2 (Formation initiale des PE)

Considérant que l'affectation en stage à ½ temps hebdomadaire dans deux classes différentes, couplé à un emploi du temps plus que chargé à l'ESPE crée de la difficulté au travail pour les Professeurs des Ecoles Stagiaires, le CHSCT de Haute-Vienne demande le retour à une formation initiale en responsabilité de type stage filé d'un jour (et demi) hebdomadaire dans une seule classe et stages massés sur d'autres classes.

POUR : 7 (4 FSU et 3 UNSA) ABSTENTIONS : 0 CONTRE: 0

Réponse : Dans un souci d'optimisation de la gestion des moyens, ainsi que dans un souci d'adapter au mieux les berceaux aux besoins des stagiaires, l'organisation des stages a été modifiée depuis une année. Il n'y a pas de mi-temps disponibles pour faire des berceaux dans une seule classe, sachant que cette classe ne doit pas être en éducation prioritaire, un CP, un CM2, ni une classe à multi-niveaux, ni trop éloignée de l'ESPE. Cette accumulation de contraintes oblige à faire des berceaux comprenant deux classes.

Avis N° 3 (Procédure de recrutement des postes à profil)

La procédure d'affectation sur des postes à profil génère de la souffrance par incompréhension et sentiment d'injustice. Le CHSCTD recommande que cette procédure s'appuie exclusivement sur des critères objectifs de carrière et qualifications.

POUR: 7 (4 FSU et 3 UNSA) ABSTENTIONS : 0 CONTRE: 0

Réponse : La procédure de recrutement des postes à profil s'appuie sur des critères objectifs, formalisés par une fiche établie pour chaque candidat.

L'inspecteur d'académie



Laurent LE MERCIER